

N'ayons pas peur !

Message du Président à l'AD SPV du 6 juin, au nom du Comité cantonal

Mesdames et Messieurs les invités, Chers collègues délégués,

Quelques heures après sa création, Karol Józef Wojty_a, 264^e successeur de Pierre, eut ce mot simple et pourtant magnifique : *N'ayez pas peur !*

Permettez, en totale immodestie, de le reprendre aujourd'hui. *N'ayons pas peur !*

Car les temps sont incertains, qui conduisent, nous semble-t-il, de plus en plus souvent à des tensions avec des familles, certaines directions d'établissement ou même entre collègues.

Des temps où le pire serait que la peur gangrène notre action quotidienne. Ou que l'indécision continue de se répandre dans les divers étages de la DGEO et, singulièrement, de sa direction pédagogique.

Des temps où les importants chantiers qui s'annoncent dans l'école vaudoise seraient considérés de telle manière qu'ils conduisent au repli, au rejet et à une certaine forme de renoncement.

N'ayons donc pas peur d'affronter avec sérénité celles et ceux qui mettent en cause notre professionnalisme, qui s'appuient sur une conception étroite du pouvoir au sein des établissements ou qui font appel à la justice dans une approche consumériste de l'école publique. Face à ces dérives, nous devons nous blinder et porter haut les couleurs de la profession.

N'ayons pas peur de défendre une exigence élevée de l'éthique et de la déontologie que nous croyons utile à notre profession.

Certains n'ont pas apprécié ce que Jean-Marc Haller, notre Secrétaire général a écrit récemment à ce propos dans l'Educateur. Il me semble qu'ils ont tort. Le Comité cantonal fait siennes les affirmations de Jean-Marc à propos des attitudes à développer envers les élèves. Ne laissons pas au seul employeur la régulation de nos approches professionnelles. Affirmons-les, assumons-les avec clarté !

Ainsi, Chers collègues, ce matin va être proposée une résolution relative à la politique de l'Etat qui conduit à maintenir un plus grand nombre d'élèves dans l'école ordinaire.

Cette orientation générale est soutenue par les instances de la SPV.

Et c'est sans peur que nous devons l'assumer, même si nous conditionnons ce soutien à un cadre qui en permette la réalisation dans la sérénité. Nous évoquerons aussi tout à l'heure quelques conditions utiles au fait que les compétences de chacun puissent être reconnues dans un cycle de transition destiné à passer au primaire.

Nous vous demanderons également de soutenir nos collègues qui enseignent la rythmique, dans le contexte d'une école enfantine devenue obligatoire. Ces rythmicienne perpétuellement menacées par une enveloppe pédagogique dont on se demande si la dimension ne devient pas si restreinte qu'elle ne puisse plus recevoir qu'une maigre carte de visite.

Nous mettrons aussi en discussion, le programme qu'entend se donner le Comité cantonal pour les années à venir.

Nous avons voulu ce programme dynamique et prospectif, persuadés toujours que la SPV au-delà de la dénonciation de dysfonctionnements se doit d'abord de participer à l'élaboration d'une école vaudoise toujours plus juste et plus efficace.

Dans la foulée des modifications de statuts adoptés l'an passé à Vallorbe, nous désirons aussi remettre de l'ordre dans les textes qui régissent le fonctionnement du Comité cantonal et dans ceux qui définissent les dispositions contractuelles et le cahier des charges des permanents. Ces textes seront soumis à votre appréciation et, nous l'espérons, validés.

De même que la volonté d'ouvrir la SPV a des débats internes plus riches, par la création de l'association des maîtres de musique.

Cet après-midi, nous débattons de la politique de l'enseignement des langues à l'école obligatoire. C'est un chantier plein de promesses, mais aussi de pièges, qui impacte en particulier les grilles-horaires, la répartition et le choix des priorités, l'organisation du travail, mais aussi le statut de celles et de ceux qui auront la charge de cet enseignement.

L'assemblée des délégués, l'an dernier, a apporté son soutien à la volonté d'amélioration des compétences des élèves dans les langues étrangères, mais nous y avons aussi posé des conditions.

Aujourd'hui, le Comité cantonal a d'abord voulu que chacune et chacun puisse s'exprimer sur la mise en place concrète des orientations fédérales et romandes à ce propos. Afin, encore une fois, que la peur ne l'emporte pas sur le dynamisme nécessaire à réaliser ce défi.

Car, c'est ainsi, il faudra s'y faire, c'est de plus en plus souvent à une mise en œuvre cantonale de décisions prises à un échelon supérieur que nous devons apporter notre pierre.

Et dans ce sens, notre engagement fort au sein du SER doit prendre tout son sens.

Nous recevrons, également cet après-midi, le Conseiller d'Etat Pascal Broulis dans le contexte de l'Arlésienne des négociations à venir sur les salaires de la fonction publique. Singulièrement en ce qui concerne celui des enseignants, et en particulier la demande historique de reclassification des généralistes.

Je vous prie donc de ne pas retenir vos questions et vos interrogations, de les porter sans détour, mais avec respect auprès de notre invité.

Monsieur Broulis a désiré autant que nous ce débat en direct. C'est d'abord à vous, chers délégués, qu'il appartient de faire en sorte que personne n'en ressorte frustré.

Mais soyons circonspects et prenons garde à tout engagement pris sans que les conséquences des éventuelles propositions de l'Etat n'aient été soumises à un examen pointu et à une validation démocratique au sein de la SPV

C'est une assemblée riche, pleine, serrée et prospective qu'ont voulu le Comité cantonal et les présidentes et présidents d'association

Chers délégués,

Il apparaît que 3 chantiers en particulier doivent être empoignés avec vigueur. Ou continuer à l'être :

A court terme, c'est bien évidemment, j'y faisais référence il y a un instant celui du statut et du salaire des enseignants de l'école obligatoire. Il devra occuper toute l'énergie du Comité cantonal, mais aussi, avec l'appui de la FSF, être porté de manière militante par les membres de la SPV. Et même sévèrement en cas de blocage.

En second lieu, c'est la question de l'organisation des degrés 7 à 9. Deux postulats, déposés il y quelques jours au Grand Conseil, vont obliger le monde politique vaudois, le département et sa cheffe à sortir du bois et à se positionner plus clairement. C'est une bonne chose. Ecole sans filières ? Deux filières ? Enième tentative de revalorisation de la VSO? Nous devons prendre position. Dans le sens de la résolution déposée auprès de Mme Lyon l'an passé, nous mettrons tout en œuvre pour que la SPV trouve sa juste place dans ce débat.

Enfin, nous ne pouvons nous contenter de ce que propose la nouvelle Loi sur la HEP en ce qui concerne le niveau et le volume de formation des collègues du primaire. Nous persistons à penser que les autorités fédérales et la CDIP font fausse route en perpétuant l'adage : petits élèves, petite formation.

La Suisse prend 10 ans de retard. Nous estimons que c'est un gâchis. Une erreur historique. Nous devons continuer ce combat. Expliquer encore. Argumenter. Vaincre les résistances, notamment au sein même de la SPV. Dans le débat parlementaire qui s'annonce à ce propos, la SPV ne restera pas spectatrice immobile.

Le Secrétaire général et votre serviteur ont d'ailleurs rencontré ce lundi 4 juin la Commission du Grand Conseil chargée de l'examen de la nouvelle Loi sur la HEP. Nous y avons apporté la revendication du *master* pour tous dans le sens de la position de l'assemblée SPV du 9 février 2005.

Une bonne nouvelle dans ce contexte : A sa demande, la SPV vient d'être sollicitée formellement par la HEP pour prendre place au sein de son Conseil de la recherche.

Chers délégués,

Au-delà de l'avenir du secondaire I, nos collègues des 5-9 s'interrogent sur la réelle nature que désire donner le DFJ aux épreuves cantonales de référence. Ils se demandent aussi ce que deviendra le O de VSO si 3 heures d'allemand et 3 heures d'anglais sont données à tous les élèves de 7 à 9, comme la SPV l'a suggéré par une résolution l'an passé. Il soivent participer de manière dynamique au débat sur les filières ...

Les membres de l'AVMP doivent être soutenus quand ils et elles interrogent eux aussi la direction pédagogique à propos des épreuves de référence et des travaux significatifs et qu'ils se font en quelque sorte renvoyer à leur niche.

Les maîtresses et les maîtres du Cycle initial attendent des clarifications sur leur statut, sur la place des objectifs du Cin dans les premiers degrés et sur un calendrier de mise en œuvre pertinent de l'obligation de fréquentation de l'école enfantine en regard de décisions romandes.

Nos collègues qui enseignent les ACM/ACT et les TM espèrent que la formation à leurs disciplines offertes par la HEP sont désormais stabilisées, mais que dire alors de l'économie familiale où rien n'a encore démarré en termes de formation des futurs collègues...

Nos amis de l'AVEPS voient un nouveau sens donné à leur travail à l'heure où l'obésité menace de plus en plus d'enfants et d'adolescents.

Les membres de l'AVESAC, de l'AVMES et de l'AVMD doivent apporter leur contribution experte au débat sur ce qu'il est convenu d'appeler *intégration*.

Enfin, les questions relatives à l'évaluation du travail des élèves ne doivent pas être oubliées. Notamment celle de savoir ce que deviennent les mauvais lecteurs dans une approche de travaux significatifs complexes et d'épreuves de références qui le sont tout autant.

Voici quelques dossiers chauds brûlants dont la SPV et ses associations doivent se saisir.

Chers délégués,

Le courage croît en osant et la peur en hésitant, dit un proverbe romain.

Faisons nôtre cet adage et attaquons le futur avec sûreté. Evitons de rester seul face à une direction qui rechigne, une famille qui harcèle, un élève ou un groupe dont la gestion paraît impossible.

Et tous ensemble soyons fiers de porter haut les couleurs de la SPV et de notre profession.